

L' **UFAP UNSa Justice de Lyon** siégeait le 26 Juin 2024 à un Comité Social d'Administration Interrégional.

- Expérimentation surveillant adjoint :

Les DISP concernées sont Lyon, Paris, Marseille, Lille. Ces Surveillants contractuels auraient des missions de soutien auprès des titulaires, mais pas de responsabilité d'unité d'hébergement, pas de poste protégés, pas de voie publique. Il y aurait 30 Postes pour la DISP de Lyon répartis comme suit :

10 Malc, 5 CP Aiton, 5 CP SQF, 5 CP Grenoble, 5 CP Vlf.

Les postes tenus seraient BGD, Parloirs, travaux, US, promenades, etc...Les Chefs d'Etablissement seront décisionnaires des postes qu'ils occuperont, ils travailleront 5 jours par semaine sur des postes de jour.

Les recrutements et formations seront réalisés par la DISP, la formation initiale durerait entre 10 et 12 semaines et serait elle, dispensée par l'ENAP.

Nous sommes toujours en attente de la note de cadrage de RH1, les recrutements doivent avoir lieu en novembre pour prise de poste en décembre.

L' **UFAP UNSa Justice de Lyon** s'est inquiétée de savoir si ces personnels qui ne pourront pas tenir tous les postes ni faire de nuit selon ce qui nous est rapporté, seront comptabilisés dans les taux de couverture des établissements. Parce que si tel est le cas comme nous le pensons, plutôt que de venir renforcer les établissements, à leur corps défendant, ces nouveaux personnels viendront au contraire les affaiblir.

Il est également à souligner que notre organisation s'est toujours opposée à la paupérisation de nos métiers, il est enfin démontré qu'ils occuperont de fait les postes fixes et les postes qui permettent aux Surveillants de souffler un peu. Cette administration compte sur le fait que ces surveillants adjoints alimenteront le vivier des personnels titulaires par le biais d'un recrutement dit "interne". Quand ces agents-là comprendront réellement quelles sont les vraies contraintes d'un surveillant d'étage (de jour comme de nuit) ils risquent de prendre la poudre d'escampette.

On ne peut pas dire que la réponse du DI nous ait rassurés : « On va le payer quelque part »...

- Règlement Intérieur du CIHFA :

Un nouveau RI a été validé pour le CIHFA. L' **UFAP UNSa Justice de Lyon** a indiqué que certains aspects de convivialité et de fonctionnement avaient été revus et que ça n'allait pas nécessairement dans le bon sens, les agents oeuvrant au CIHFA réalisant un travail de qualité qui semblait ne pas être suffisamment reconnu par leur hiérarchie.

- **Formation d'adaptation des officiers :**

Visiblement, cette formation répondrait à une demande du DI suite au plan de requalifications. Certains nouveaux officiers n'ont pas eu du tout de formation. Sur la DISP, cela représente environ 100 personnels. C'est une Formation de 3 jours.

Selon le DI, le but serait d'organiser les missions des officiers et de savoir pour eux comment se situer dans l'institution.

Pour L' **UFAP UNSa Justice de Lyon**, ce parti pris interroge, nous considérons que cela va créer davantage de distorsion qu'autre chose. Cela stigmatise ces officiers et consacre institutionnellement le fait qu'il y a deux catégories d'officiers.

Les 1^{er} Surveillants et Majors qui ont été requalifiés, l'ont été parce qu'ils ont été reconnus dans leurs compétences par l'administration le plus souvent sur des postes qu'ils occupent encore, il ne faut pas que celle-ci l'oublie trop vite.

- **Charte de gestion URFO (CEDIF et Compte Personnel de Formation (CPF)) :**

La CEDIF est un mode de financement des opérations de formation à l'initiative des fonctionnaires pénitentiaires de la DISP de Lyon qui vient en parallèle du CPF.

Avec la CEDIF, on peut financer des actions de formation qui peuvent être utiles au fonctionnement des structures. Dans ce cadre là, la DISP peut financer jusqu'à 100 % d'une telle formation.

Suite à intervention de L' **UFAP UNSa Justice de Lyon**, on pourra financer jusqu'à 80 % les formations non liées aux métiers mais pouvant être utiles aux fonctions (contre 70 % max auparavant) et jusqu'à 70 % les formations à caractère extra professionnel (contre 50 % max auparavant).

- **Mise en œuvre des mesures du relevé de conclusion (Expert UFAP : Mathieu PERDRIZET Svt PREJ 03) :**

Le DESP M.SENEZ Présente une doctrine des renforts d'escorte (Document non fourni aux membres du CSA), il est déroulé ce qui suit :

- Concernant les véhicules, le parc automobile est de 23 % véhicules banalisés à ce jour, le but étant d'en avoir 75 % très rapidement.

La DISP a émis un avis défavorable pour l'acquisition des Dacia DUSTER de 150 cv pour les longues missions.

Selon l' **UFAP UNSa Justice de Lyon**, les modèles et la faible cylindrée des Kangoo ne correspondent pas à nos besoins. Malheureusement le DSP annonce l'arrivée prochaine de 14 Kangoo commandés fin 2023. L'**UFAP UNSa Justice de Lyon** a fait savoir au DSP qu'il fallait arrêter de commander des utilitaires, le catalogue UGAP tant prisé par notre DI proposant d'autres véhicules type monospace et SUV.

Quand on a les FSI ou ERIS cela n'a pas le même impact visuel pour les éventuels assaillants que quand ce sont des surveillants en Kangoo...

Le relevé prévoit 2 véhicules blindés par PREJ , nous demandions comment ça allait se passer. Le DI répondait ne pas avoir de marge de manœuvre car c'est un marché national, on ne sait pas non plus comment ils seront répartis entre PREJ.

- Concernant les armes longues, des Groupes de Travail (GT) nationaux vont avoir lieu pour l'arme longue. Une doctrine devra être rédigée et des formations réalisées.
- Concernant l'utilisation du Holster cuisse et poitrine, l'administration est en attente de la doctrine.
- Concernant l'utilisation du PIE (Pistolet à Impulsion Electrique), l'administration est en attente de la doctrine.
- Concernant l'utilisation de la bombe incapacitante, l'administration est en attente de la doctrine.
- Sur les accès GENESIS, la plupart des mises à jour ont été faites et cela est fonctionnel mais uniquement sur les PREJ, des contraintes techniques empêchent de le réaliser au profit des ELSP.
- Concernant le sujet sensible de la refonte des niveaux d'escortes et escortes panachées. Cela nécessitera des créations de postes sur ELSP, pour le moment on les a pas (comprenez qu'on va continuer comme avant du coup).
- Concernant l'Ilotage et le binomage, le DI indique que des expérimentations seront menées sur au moins deux établissements, a priori Valence et Roanne .
- Développement de la visio conférence ; pour L' **UFAP UNSa Justice de Lyon**, les juges n'en veulent pas et sont réticents. Les DI ne veulent même pas essayer de leur imposer certaines choses. Nous n'aurons aucune réponse concrète sur ce point pourtant crucial.
- Concernant les extractions médicales, Quid des téléconsultations ? Comment ça va se mettre en place sur la région ? Chambres sécurisées ? Box d'attente spécifiques ? Les personnels et les détenus sont traités dans les hopitaux comme des citoyens lambda. Certains CE sont en attente de consignes de la DISP ou de la DAP, mais il y a besoin de consignes, le souci de mettre des détenus en salle d'attente avec des agents mélangés à tout public ne doit plus exister.

Le DI répond que cela va se discuter entre la DAP et le Ministre de la Santé.

- Concernant la révision des Organigrammes de Référence (OR), ça va venir paraît il !

L' **UFAP UNSa Justice de Lyon**, a critiqué la méthode, car comme toujours, les cadres de cette administration font leurs projections seuls et sans concertation, on ne sait rien de leurs méthodes et de ce que qu'ils priorisent et on n'a aucun chiffres. C'est ce qui a mené à cette situation et qu'il serait un peu temps de partager les informations et de concerter les agents de terrain et leurs représentants au lieu de toujours s'enfermer dans leurs bureaux et d'appliquer de manière sempiternelle les préceptes technocratiques et toute la déconnexion des réalités qu'ils impliquent.

Face à notre réaction, le DESP répondait que les critères, pour la priorisation de la ventilation des emplois était les impossibilités de faire.

L' **UFAP UNSa Justice de Lyon** rappelait la nécessité de revoir les effectifs ERIS, ils n'ont pas évolué depuis l'ouverture de l'ERIS et le nombre de détenus a explosé et les missions se sont démultipliées.

L' **UFAP UNSa Justice de Lyon** est également en désaccord avec le fait que ce sont les CE qui définissent le niveau d'escorte. Le DI reconnaissait lui même que cette méthode laisse trop de place et de latitude aux décideurs.

L' **UFAP UNSa Justice de Lyon** souhaitait savoir comment ça se passe sur les autres DISP, il nous était répondu qu'on n'a aucun élément de comparaisons avec les autres DI. Sur Lyon, on a 16000 réquisitions par an on peut en faire 11000, la DAP n'est pas capable de dire, ou ne veut pas dire comment ça se passe en régions.

L' **UFAP UNSa Justice de Lyon** demandait s'il y avait des OR pour les PREJ, car à ce jour, rien d'officiel.

L' **UFAP UNSa Justice de Lyon** revenait également sur le fait que certaines escortes FSI ne font l'escorte que jusqu'à l'entrée de l'autoroute. Pour nous ce n'est ni sérieux ni professionnel.

Le DESP répondait être en contact avec les chefs de groupe, mais que cela dépend de la relation qu'il a avec eux. La sécurité des personnels est donc subordonnée à une qualité de relation, c'est inacceptable.

L' **UFAP UNSa Justice de Lyon** mettait l'accent sur les difficultés des agents à la SAS de Valence. En effet, dans un contexte de surpopulation carcérale, la structure interrégionale subit des effets de désencombrement de la part de toutes les MA de la région avec tout ce qui en découle : profils pas du tout adaptés, impossibilité de réaliser un travail de réinsertion avec la population pénale qui ne se projette pas dans la Drôme, déception face aux manques de perspectives....La question du sens est posée et nous avons avancé nos propositions : retour à une priorité pour les locaux et surcroît de rigueur dans les transferts sur cette structure spécifique. Le DI a dit partager notre préoccupation même s'il s'est dit en désaccord avec notre diagnostic.

Enfin, L' **UFAP UNSa Justice de Lyon** soulevait le problème de la structure de l'emploi au SPIP 69 avec la Cdisation de postes de CPIP. Le DI semblait découvrir ce phénomène qui est une atteinte à nos statuts dans un contexte de réduction de recrutements de titulaires CPIP au niveau national. Tout comme il s'est prononcé ni pour ni contre bien au contraire quand nous avons abordé le projet détonnant du DFPIP du Rhône qui voudrait expérimenter une nouvelle organisation de service dont il a le secret et qui laisserait augurer une ouverture de service le samedi , instaurerait le « flexoffice » ou encore imposerait un jour de télétravail obligatoire aux agents...

Globalement, on a de plus en plus le sentiment qu'on fait des réunions pour dire de les avoir faites, c'est une parodie de dialogue social, le DI s'emportant même alors que nous discussions des véhicules des PREJ, le sujet semblant peu l'intéresser et possiblement s'agaçait il de n'avoir la main sur rien ou pas grand-chose.

L' **UFAP UNSa Justice de Lyon** reste inquiète de certaines réponses qui montrent un très mauvais niveau de connaissance de notre hiérarchie des problèmes de terrain et leur difficulté à correctement appréhender la chose. La déconnexion et la verticalité ont de beaux jours devant eux.

Pour l'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon**

Les représentants élus au CSA Interrégional

C.ROCHIS, S.PERROT, D.VERRIERE, M.HAMMOUDI, F.SALAMONE, F.ROUSSET

ur.lyon@ufap.fr